

PARCOURS DE FORMATION CATÉGORIE AAC

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante qui demande à l'élève de la concentration, de l'assiduité et de la motivation.

Le parcours qui vous est proposé vous permettra de progresser dans votre formation pour vous amener en situation de réussite aux examens du permis de conduire.

En signant le contrat pour cette formation à la conduite et à la sécurité routière, vous vous engagez à suivre obligatoirement le parcours de formation :

Parcours théorique :

La formation théorique portant sur des questions « d'entraînement au code » pourra être suivie à votre rythme, soit dans les locaux de l'école de conduite avec un support média (Box) avec un enseignant ou via Internet (option d'achat d'accès).

La formation portant sur des thématiques spécifiques se déroule collectivement, dans les locaux de l'école de conduite, et est dispensée en présence d'un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

En fonction de votre emploi du temps, vous venez au cours à votre rythme. Pensez à vérifier les jours, les horaires et les thématiques sur le tableau d'affichage.

Vous serez invité à suivre tous les cours thématiques avant de pouvoir commencer vos heures de conduite.

Parcours pratique :

Pendant la phase pratique, vous serez amené à circuler :

- en ville ;
- en rase campagne ;
- sur autoroute ;
- de nuit (leçons prises en hiver).

De l'écoute pédagogique pourra vous être proposée.

En quoi consiste l'écoute pédagogique ? Pendant qu'un élève conduit, vous l'observez, vous écoutez les explications et les conseils de l'enseignant et vous participez de manière active en faisant part de vos observations et de vos réflexions.

A l'issue de votre formation et avec accord de votre enseignant un rdv avec votre accompagnant sera prévu afin de lui montrer vos capacités à gérer la sécurité et lui indiquer la ligne de conduite à suivre durant l'année d'accompagnement.

Interviendront également deux rdv pédagogiques composé de trois heures chacun, répartis en 2h en salle et 1h en véhicule. Ces rdv doivent être pris 6 mois après la fin de formation en auto-école, puis à nouveau 6 mois plus tard afin de prévoir l'examen du permis de conduire.

En salle, par groupe d'une dizaine de personnes, nous traiterons principalement de sécurité routière, compte tenu de vos expériences respectives. Ceci est un moment d'échange et de partage afin de permettre une prise de conscience des réels dangers et difficultés rencontrés sur nos routes.

En véhicule, nous serons amenés à recentrer les points de travail pratique afin d'améliorer toujours plus le niveau de conduite .